

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1554

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 2

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« la référence : « et L. 2141-11 » est remplacée »

les mots :

« les références » : « L. 2141-7 et L. 2141-11 » sont remplacées ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel prenant en compte la suppression de l'article L. 2141-7 du code de la santé publique à l'article premier du présent projet de loi.